
AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

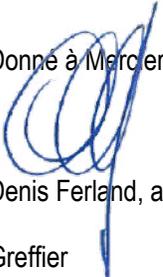
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 13 mai 2025 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2^e étage, à Mercier, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure #2025-11 : 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste afin de permettre que le bâtiment existant ait une marge totale inférieure à la réglementation

- Permettre que la marge totale du bâtiment soit de 8.00 mètres alors que la grille C01-216 du règlement de zonage 2022-1009 exige une marge totale de 10 mètres

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 24 avril 2025,



Denis Ferland, avocat

Greffier